

Le nombre de ces vrais et vaillants catholiques est moins considérables au Canada que ne voudraient le donner à croire les souffleurs de l'*Evénement*, en s'appuyant sur la lecture de M. le G. V. Raymond, laquelle, disent-ils, a été pleinement approuvée à Rome.

A propos de cette assertion, rappelons-nous que les contradicteurs de M. le G. V. Raymond ne lui ont jamais reproché d'avoir commis des erreurs doctrinales dans sa lecture ; s'ils ont élevé la voix, ça été pour lui faire remarquer qu'il commettait *une erreur de fait*, en ne disant rien des libéraux catholiques qui pourtant étaient assez nombreux parmi nous à cette époque.

M. le G.-V. Raymond, ainsi contredit, à propos de la *simple existence d'un fait*, soumit sa lecture au jugement de Rome, qui ne s'est aucunement prononcé sur le point en litige, savoir si les libéraux étaient aussi peu nombreux au Canada que l'affirmait M. Raymond. Pour se prononcer sur ce point, il eut évidemment fallu qu'il instituât une enquête, et c'est ce qui n'a pas eu lieu. Elle s'est contentée de déclarer, ce que tous avaient reconnu d'avance, même les plus chauds contradicteurs de M. Raymond, que cette lecture était exempte d'erreurs doctrinales.

Comme il est facile de le voir, il n'y a absolument rien dans cette déclaration qui se rapporte à la question actuelle ; pourquoi donc en parler ? Les souffleurs de l'*Evénement* ont voulu jeter par là de la poudre aux yeux de leurs lecteurs, et les emmener à conclure faussement que Rome avait décidé qu'il n'y a pas parmi nous de libéralisme qu'elle condamne. C'est tout uniment une simplicité de premier ordre devant laquelle ils n'ont pas reculé, dans l'espoir d'en tirer bon parti au profit de l'erreur qu'ils affectionnent.

Quant aux prélats qui ont favorablement jugé la lecture de M. Raymond, ils n'ont fait que constater avec lui que le libéralisme impie comptait alors peu de parti-